

Mardi 17 juillet 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Transition écologique des quartiers et innovation dans le renouvellement urbain : l'ANRU et l'ADEME renouvellent l'accord-cadre visant à amplifier leur partenariat

Arnaud Leroy, Président de l'ADEME, Olivier Klein et Nicolas Grivel, respectivement Président et Directeur Général de l'ANRU, ont signé, mardi 17 juillet, un nouvel accord-cadre entre les deux établissements à l'issue d'une visite du quartier du Clos Saint-Lazare à Stains (93).

Cet accord-cadre, conclu pour la période 2018-2022, va permettre de poursuivre la dynamique et d'assurer la prise en compte des enjeux de ville durable dans la phase opérationnelle des projets de renouvellement urbain. Il vient renouveler le premier accord 2015-2017, qui a notamment permis de couvrir la phase de préfiguration des projets du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), le lancement des Programmes d'investissements d'avenir (PIA) relatifs à la ville durable et solidaire et celui du « Club ANRU+ », réseau des acteurs de l'innovation dans le renouvellement urbain.

Ce partenariat formalise les objectifs et les modalités de coopération entre les deux Agences sur les thématiques de la transition écologique et de l'innovation, en fixant les moyens de mise en œuvre et de suivi de ce partenariat.

Trois thématiques prioritaires feront l'objet d'un plan d'actions renouvelé annuellement :

1. **L'approche environnementale** à l'échelle du quartier en lien avec la stratégie territoriale : AEU2 (*approche environnementale de l'urbanisme*), rénovation énergétique des bâtiments, évolution des transports et de la mobilité et l'aménagement des territoires et des formes urbaines, préservation de l'environnement et la santé (*qualité de l'air, bruit gestion des sols, des écosystèmes...*) et économie circulaire ;
2. **La stratégie énergétique**, en vue d'une réduction des charges et d'un renforcement du « reste pour vivre » des habitants : efficacité énergétique, approche en coût global, la production, le stockage et les usages des énergies, auto-production et auto-consommation énergétiques, préfiguration de la réglementation environnementale 2020...
3. **L'innovation et l'expérimentation** : accompagnement des projets soutenus par les PIA relatifs à la ville durable mis en œuvre par l'ANRU, appui à la structuration du « Club ANRU+ », capitalisation des expérimentations en vue de leur valorisation à l'échelle nationale, mobilisation des PIA de l'ADEME dans les QPV, démonstrateurs.

Arnaud Leroy, Président de l'ADEME, réaffirme que « *le renouvellement urbain est un enjeu fort pour la transition énergétique et écologique des territoires. Il est nécessaire de limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, comme l'a tout récemment confirmé le Ministre Nicolas Hulot dans le Plan biodiversité. Ceci avec la volonté de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette. C'est un enjeu au cœur des actions de l'ADEME.* »

Olivier Klein, Président directeur général de l'ANRU, a souligné : « *les questions énergétiques et environnementales sont plus que jamais au cœur des projets de renouvellement urbain. Construire une ville durable et plus juste est indispensable, au regard du changement climatique comme de l'impérieuse nécessité de réduire les charges de habitants. Le renouvellement de notre partenariat avec l'ADEME s'inscrit dans cette dynamique et confirme notre volonté commune de relever le défi de la transition écologique des quartiers.* »

Télécharger l'accord cadre de partenariat sur www.anru.fr


Chiffres clés

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

- 10 Md€ d'euros
- 40 Md€ d'investissements
- 200 quartiers d'intérêt national concernant plus de 2 millions d'habitants
- 250 quartiers d'intérêt régional

A propos de l'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr  [@ademe](https://twitter.com/ademe)

A propos de l'ANRU

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer les conditions de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), le Programme « Quartiers Anciens » (PNRQAD), et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique. L'ANRU est également opérateur au titre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), avec une enveloppe de près d'1 milliard d'euros, pour la mise en œuvre de projets destinés à la Jeunesse, à la Ville et aux Territoires durables ainsi qu'au co-investissement et à l'innovation dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

www.anru.fr  Suivez-nous sur @AnruOfficiel  Rejoignez-nous sur LinkedIn ANRU

Contacts Presse

ANRU

Elizabeth Broge / Laurence Quercy
01 53 63 56 79 / 01 53 63 55 05
ebroge@anru.fr / lquercy@anru.fr

ADEME

Service presse
01 58 47 81 28 – ademepresse@havas.com